

Original : français/anglais

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉS PAR DES OBSERVATEURS DANS LE CADRE
DES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'ICCAT**

(Secrétariat de l'ICCAT)

Les rapports des observateurs sont présentés dans les annexes électroniques au présent document. L'**Annexe 1** contient les rapports des observateurs déployés à bord de navires dans le cadre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT). L'**Annexe 2** contient les rapports des observateurs présents dans les fermes et les madragues dans le cadre du ROP-BFT et l'**Annexe 3** contient les rapports soumis dans le cadre des programmes d'observateurs nationaux pour les thonidés tropicaux (OP-TROP). Les rapports du programme régional d'observateurs pour les transbordements sont publiés sur la page web de l'ICCAT, comme le requiert la Rec. 12-06 à l'adresse : www.iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports.pdf.

1. Programme d'observateurs régionaux de l'ICCAT pour les transbordements (ROP-Trans)

Un total de 47 alertes de non-application potentielle a été émis par des observateurs dans le cadre du programme régional d'observateurs pour les transbordements au cours de l'année dernière.

Quinze de celles-ci ont été confirmées par les CPC (8 par « oui » et 7 « non »). Celles-ci, ainsi que les mesures prises, sont résumées ci-dessous. Pratiquement tous les cas ont été résolus par des mesures prises par les CPC concernées. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Appendice 1**, pour examen par le Comité d'application.

<i>CPC</i>	<i>Nombre total de PNC émis</i>	<i>Nombre total de réponses</i>	<i>Total des PNC confirmés</i>	<i>PNC confirmés</i>	<i>Mesure prise</i>
Chine	12	12	8	<ol style="list-style-type: none">1. Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le nom du navire.2. L'inscription du nom figurant à l'avant du navire était usée et difficile à lire.	<ol style="list-style-type: none">1. Erreur d'orthographe du nom du navire figurant dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.2. Nous avons demandé au propriétaire du navire de pêche de repeindre et de replacer les marques sur le navire, y compris les marques sur la coque du navire lors de sa prochaine escale au port.

<i>CPC</i>	<i>Nombre total de PNC émis</i>	<i>Nombre total de réponses</i>	<i>Total des PNC confirmés</i>	<i>PNC confirmés</i>	<i>Mesure prise</i>
Japon	20	20	0	Rappel au sujet des carnets de pêche non reliés/non numérotés déclarés comme PNC.	En 2015, un système de carnet de pêche électronique avait été élaboré en coopération avec les industries pertinentes, et sa mise à l'essai avait déjà démarré. Comme le nombre de navires qui introduisent les carnets de pêche électroniques s'est avéré limité, pour d'autres navires, des carnets de pêche reliés ont été introduits à partir du mois d'août 2016, afin de garantir l'application des exigences en matière de carnets de pêche de l'ICCAT.
Corée	2	2	0		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	3	0			
Taipei chinois	10	10	0		

2. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)

2.1 Navires

Les observateurs embarqués à bord de senneurs en 2016 dans le cadre du ROP-BFT ont émis cent-dix (110) alertes de non-application potentielle. Suite à l'enquête, les CPC ont confirmé un total de 26 cas (oui) et 18 cas (non), sachant qu'une CPC n'en a fourni aucune confirmation (ni « oui » ni « non ») pour 43 cas, au moment où une autre CPC n'en a fourni aucune confirmation (ni « oui » ni « non ») pour 23 cas. Ces cas, ainsi que les mesures prises, sont résumés ci-dessous. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Appendice 2**, pour examen par le Comité d'application. Le type de PNC n'a pas été résumé, compte tenu de la nature diverse de ceux-ci.

CPC	Nombre de navires participant au ROP	Nombre total de PNC déclarés	Réponses envoyées par la CPC	Nombre de PNC confirmés par la CPC	Nombre de navires dont les PNC ont été confirmés	Navires dont plus d'un PNC a été confirmé	Mesures prises par la CPC
Albanie	1	0	n/a				n/a
Algérie	11	17	17	15	8	5	Dans la plupart des cas, les PNC étaient dus à des retards administratifs ou des erreurs de remplissage des formulaires. Des dispositions seront prises dans le futur pour améliorer la transcription et la transmission d'informations.
Égypte	2	0	n/a				n/a
UE	47	45	45	0	0	0	Voir détails présentés à l' Appendice 2 . Cf. explication fournie par l'UE.
Libye	14	24	24	1	1	0	À cause de transfert n'ayant pas été réalisé en même temps vers les deux cages, l'ordre a été donné de le refaire afin que l'observateur puisse procéder à la vérification vidéo de la quantité transférée, ce qui a permis la signature de l'ITD.
Maroc	2	0	n/a				n/a
Norvège	1	0	n/a				n/a
Syrie	1	0	n/a				n/a
Tunisie	27	12	12	10	10	2	Principalement en raison de panne de caméra, de modèle de carnets de pêche inapproprié, de déclaration de poissons morts, d'erreurs de remplissage des eBCD, de problèmes d'inattention des capitaines de pêche. Les rectifications nécessaires ont été faites.
Turquie	19	12	12	0	0	0	Cependant, les opérateurs et capitaines de navires ont été avertis.

2.2 Fermes et madragues

Cinquante-six alertes de non-application potentielle ont été émises par des observateurs dans le cadre du ROP-BFT en 2016 déployés dans des fermes ou des madragues de thon rouge. Suite à l'enquête, les CPC ont déclaré que seuls quatre rapports de non-application ont été confirmés et que les dispositions nécessaires ont été prises pour les résoudre, et que trois rapports de non-application n'ont pas été confirmés. Une CPC n'a fourni aucune confirmation (ni « oui » ni « non ») pour 49 cas. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Appendice 3**, pour examen par le Comité d'application. Le type de PNC n'a pas été résumé, compte tenu de la nature diverse de ceux-ci.

<i>CPC</i>	<i>Nombre de fermes/madragues participant au ROP</i>	<i>Nombre total de rapports sur des PNC émis</i>	<i>Réponses envoyées par la CPC</i>	<i>Nombre de PNC confirmés par la CPC</i>	<i>Nombre de fermes/madragues dont les PNC ont été confirmés</i>	<i>Fermes/madragues dont plus d'un PNC a été confirmé</i>	<i>Mesures prises par la CPC</i>
UE	14 (12 fermes + 2 madragues)	49	49	0	0	0	(voir détail à l' Appendice 3 et explication apportée par l'UE).
Maroc	3 (1 ferme+ 2 madragues)	1	1	0	0	0	La qualité de l'enregistrement caméra n'a pas permis un comptage adéquat; l'opération a été refaite pour y remédier; ITD signée par l'observateur (voir détail à l' Appendice 3).
Tunisie	5 fermes	4	4	4	2	1	Les problèmes soulevés ont été réglés (voir détail à l' Appendice 3).
Turquie	6 fermes	2	2	0	0	0	Cependant, les opérateurs et capitaines de navires ont été avertis.